2023_D_23

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO (SMPEPCE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin, à neuf heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en Mairie de à Saint-Père-Marc-en-Poulet, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2023_D_23

Nombre de membres du Bureau : 5 Quorum : 3
Nombre de membres présents : 5

Membres présents :

Représentant du S.M.E.B. :	M. Jean-Francis RICHEUX, Président
Représentant de St-Malo Agglomération. :	M. Guillaume PERRIN, 1er Vice-Président
Représentant de St-Lunaire. :	M. Michel PENHOUËT, 2ème Vice-Président
Représentant du S.I.E.R.G. :	M. Jean-Luc OHIER, 3ème Vice-Président
Représentant de DINARD :	M. Christian FONTAINE, 4ème Vice-Président
Y assistaient également :	M. Franck-Olivier HENRY, Directeur Mme Bérangère HENNACHE, animatrice Mme Marianne CRÉNO, secrétaire administrative
Secrétaire de séance :	M. Christian FONTAINE

LOT N°1 – TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE DESENVASEMENT DE LA PRE-RETENUE DE MIRELOUP - ATTRIBUTION

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/09/2020 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Une consultation concernant un marché de maîtrise d'œuvre Programme de travaux 2023 - entretien et réhabilitation des barrages Lot n°1 - travaux de réhabilitation et de désenvasement de la pré-retenue de Mireloup Lot n°2 - barrages de Landal, Pont-Avet, La Merveille, Beaufort, Bois-Joli et Mireloup - a été lancée le 08/03/2023 en procédure adaptée avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), au BOAMP et dans Ouest-France. La date limite de réception des offres était fixée au 31 mars 2023 à 12H00 ;

Un avis rectificatif a été adressé dans les mêmes conditions le 20 mars 2023 en repoussant la date de réception des offres au 14 avril 2023 à 12H00.

Les offres ont été ouvertes en présence du Président le vendredi 14 avril 2023.

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇨ **De valider le lancement d'une consultation, en procédure adaptée pour un marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux 2023 en vue de la réhabilitation et de l'entretien des barrages – lot n°1 – travaux de réhabilitation et de désenvasement de la pré-retenue de Mireloup ;**
- ⇨ **De valider le principe d'un marché alloti en 2 lots ;**
- ⇨ **De valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**
- ⇨ **D'attribuer le marché de de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux 2023 en vue de la réhabilitation et de l'entretien des barrages – lot n°1 – travaux de réhabilitation et de désenvasement de la pré-retenue de Mireloup à l'entreprise SAFEGE, pour un montant total de 93 472,50 €HT (tranche ferme : 86 417,50 €HT – tranche optionnelle 7 055,00 €HT) dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse ;**
- ⇨ **D'autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer les marchés avec l'entreprise susvisée et à affermir l'ensemble des tranches.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
2 Impasse de la Haute Futaie
CS 20711
35418 ST-MALO
CEDEX
(SMPEPCE)

Affiché le 13/06/2023

2023_D_24

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO (SMPEPCE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin, à neuf heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en Mairie de à Saint-Père-Marc-en-Poulet, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2023_D_24

Nombre de membres du Bureau : 5 Quorum : 3
Nombre de membres présents : 5

Membres présents :

Représentant du S.M.E.B. :	M. Jean-Francis RICHEUX, Président
Représentant de St-Malo Agglomération. :	M. Guillaume PERRIN, 1er Vice-Président
Représentant de St-Lunaire. :	M. Michel PENHOUËT, 2ème Vice-Président
Représentant du S.I.E.R.G. :	M. Jean-Luc OHIER, 3ème Vice-Président
Représentant de DINARD :	M. Christian FONTAINE, 4ème Vice-Président
Y assistaient également :	M. Franck-Olivier HENRY, Directeur Mme Bérangère HENNACHE, animatrice Mme Marianne CRÉNO, secrétaire administrative
Secrétaire de séance :	M. Christian FONTAINE

LOT N°2 – BARRAGES DE LANDAL, PONT-AVET, LA MERVEILLE, BEAUFORT, BOIS-JOLI ET MIRELOUP - ATTRIBUTION

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10/09/2020 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Une consultation concernant un marché de maîtrise d'œuvre Programme de travaux 2023 - entretien et réhabilitation des barrages Lot n°1 - travaux de réhabilitation et de désenvasement de la pré-retenue de Mireloup Lot n°2 - barrages de Landal, Pont-Avet, La Merveille, Beaufort, Bois-Joli et Mireloup - a été lancée le 08/03/2023 en procédure adaptée avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), au BOAMP et dans Ouest-France. La date limite de réception des offres était fixée au 31 mars 2023 à 12H00 ;

Un avis rectificatif a été adressé dans les mêmes conditions le 20 mars 2023 en repoussant la date de réception des offres au 14 avril 2023 à 12H00.

Les offres ont été ouvertes en présence du Président le vendredi 14 avril 2023.

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇨ **De valider le lancement d'une consultation, en procédure adaptée pour un marché de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux 2023 en vue de la réhabilitation et de l'entretien des barrages – lot n°2 – barrages de Landal, Pont-Avet, La Merveille, Beaufort, Bois-Joli et Mireloup ;**
- ⇨ **De valider le principe d'un marché alloti en 2 lots ;**
- ⇨ **De valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**
- ⇨ **D'attribuer le marché de de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux 2023 en vue de la réhabilitation et de l'entretien des barrages – lot n°2 – barrages de Landal, Pont-Avet, La Merveille, Beaufort, Bois-Joli et Mireloup à l'entreprise SAFEGE pour un montant de 52 612,50 €HT, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse ;**
- ⇨ **D'autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer le marché avec l'entreprise susvisée.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
2 Impasse Haute Futaie
CS 20712
35407 SAINT-MALO CEDEX
(COMPEPCE)

Affiché le 19/06/2023